Formulaires de soumission

MRT22001-10148\_Achat Matériel de stockage pour les magasins de warrantage

# 4.Annexes

## Annexe 1 : Spécifications Techniques

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Désignations | spécifications demandé par ENABEL | Spécifications proposé par le soumissionnaire | Commentaires |
| Palettes ( 120 cm \*80 ) |  |  |  |
| Bidons vides de 20 L ( jaunes) |  |  |  |
| Sacs PICS |  |  |  |
| **Balance électroniques**  • Longueur : 40 cm • Largeur : 30 cm • Hauteur : 65 cm • Alimentation électrique : Batterie  • Charge maximale :100 kg |  |  |  |
| **Mini Machine à sceller portable** Travail sans fil electrique : avec une batterie au lithium rechargeable (autonomie de 4h) Batterie au lithium de capacité moyenne 36V 2200 mAh Poids : 2,9 kg/4 KG Vitesse de couture : 2200+/-10%aiguilles/minute |  |  |  |
| Sonde à grain d'echantillonage Taille : 25.00X2.50X1.00cm Diamètre extérieur : 25 mm Épaisseur de paroi : 1 mm Nombre de trous : 2 à 3 trous Matériel : acier inoxydable Largeur de la fente : Environ 1cm |  |  |  |
| Baches noires en toile et impérméables ( 5m\*3= |  |  |  |

## Annexe 2 : Fiche d’identification

|  |  |
| --- | --- |
| **DÉNOMINATION** |  |
| **NUMÉRO D’ENTREPRISE** |  |
| **NUMÉRO DE TVA** |  |
| **ADRESSE** |  |
| **NOM PERSONNE DE CONTACT**  **TÉLÉPHONE**  **COURRIEL** |  |
| **N° DE COMPTE POUR LES PAIEMENTS** |  |
| **INSTITUTION FINANCIÈRE** |  |
| DATE | SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ |

## Annexe 3 : Formulaire d’offre – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s’engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d’exécution du présent marché MRT22001-10148, et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de devis et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **PRIX1** | | | | |
| Description | Unité | Quantité | Prix unitaire en MRU hors TVA | Prix total en MRU hors TVA |
| Palette (120 cm \*80) | Pièce | 264 |  |  |
| Bidons vides de 20 L (jaunes) | Piece | 2500 |  |  |
| Sacs PICS | Piece | 2084 |  |  |
| Balance électroniques (charge max 100 kg) | Piece | 3 |  |  |
| Mini Machine à sceller portable | Piece | 3 |  |  |
| Sonde à grain d'échantillonnage | Piece | 6 |  |  |
| Bâches noires en toile et imperméables (5m\*3) | Rouleau | 9 |  |  |
| Frais de livraison sur les trois sites | FF | 1 |  |  |
| Montant total htva | |  | | |
| Montant total en lettres :  …………………………………………………………………………………………………………………… | | | | |

**NB:**

**\* L’offre financière doit inclure tous les frais nécessaires conformément aux dispositions suivantes :.**

Le soumissionnaire est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais, taxes, mesures et charges quelconques inhérents à l’exécution du marché, à l’exception de la taxe sur la valeur ajoutée. Sont notamment inclus dans les prix :

1° les frais d’emballage, chargement, transport, transbordement, déchargement intermédiaire, assurance, dédouanement < à l'exportation, livraison, déchargement, déballage et mise en place au lieu de livraison, à condition que les documents du marché mentionnent le lieu exact de livraison ;

2° les coûts relatifs à la documentation éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur ;

4° les coûts relatifs au montage, à l’installation et à la mise en service (le cas échéant) ;

5° les coûts relatifs la formation nécessaire à l’usage (le cas échéant) ;

 6° les droits de douane et d’accise.

Tous les prix sont  DDP (Delivery Duty Paid) — Incoterms 2020 Chambre de Commerce Internationale 2.

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à …………………… le ………………

## Annexe 4 : Déclaration sur l’honneur – motifs d’exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d’exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l’objet d’une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l’une des infractions suivantes :

1° participation à une **organisation criminelle**;

2° **corruption**;

3° **fraude**;

4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d’une telle infraction;

5° **blanchimen**t de capitaux ou **financement du terrorisme**;

6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;

7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal**;

8°création d’une société offshore .

L’exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l’infraction pour 7°).

1. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d’impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** , c’est-à-dire qu’il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf  lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu’il possède à l’égard d’un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l’égard de tiers. Ces créances s’élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

1. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d’activités, de réorganisation judiciaire,** ou a fait l’aveu de sa faillite, ou fait l’objet d’une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d’une procédure de même nature existant dans d’autres réglementations nationales.

1. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité.**

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

1. une infraction à la Politique de Enabel concernant l’exploitation et les abus sexuels – juin 2019

<https://www.enabel.be/app/uploads/2022/11/Exploitation_Abus_Sexuel_-Policy_FR.pdf> ;

1. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019

<https://www.enabel.be/app/uploads/2022/11/Fraude_Corruption_Policy_FR.pdf>

1. une infraction relative à une disposition d’ordre réglementaire de la législation  applicable dans le pays d’exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
2. le soumissionnaire s’est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l’absence de motifs d’exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
3. lorsque Enabel dispose d’éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d’exclusion Enabel en raison d’un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

1. lorsqu’il ne peut être remédié à un conflit d’intérêts par d’autres mesures moins intrusives;

1. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l’exécution d’une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d’un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d’office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.   
   Sont considérées comme ‘défaillances importantes’ le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l’Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail.   
   La présence du soumissionnaire sur la liste d’exclusion Enabel en raison d’une telle défaillance sert d’un tel constat.
2. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d’entités soumises par les Nations-Unies, l’Union européenne et la Belgique à des sanctions financières - version consolidée :

<https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/services-et-activit%C3%A9s-0>

1. <…>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d’autres motifs d’exclusion supplémentaires sont encore possibles.

J'ai/nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public, ainsi que de la Politique de Enabel concernant l’exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je déclare/nous déclarons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date :

Localisation :

Signature